



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le règlement **numéro 313-2011** intitulé « *Pour établir la contribution financière de la MRC de Joliette aux activités de patinage artistique et de hockey mineur au centre récréatif Marcel Bonin et à l'aréna Roch-LaSalle pour la saison 2011-2012 et imposer une répartition de la dépense encourue aux municipalités et villes de la MRC* » a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 10 mai 2011.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 11^e jour de mai deux mille onze.



Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière